



PIERRE MOSCOVICI
MINISTRE DE L'ÉCONOMIE ET DES FINANCES

STEPHANE LE FOLL
MINISTRE DE L'AGRICULTURE, DE L'AGROALIMENTAIRE ET
DE LA FORÊT

VALERIE FOURNEYRON
MINISTRE DES SPORTS, DE LA JEUNESSE, DE L'ÉDUCATION
POPULAIRE ET DE LA VIE ASSOCIATIVE

BERNARD CAZENEUVE
MINISTRE DÉLÉGUÉ AUPRES DU MINISTRE DE L'ÉCONOMIE
ET DES FINANCES, CHARGE DU BUDGET

Communiqué de presse

Communiqué de presse

www.economie.gouv.fr

www.agriculture.gouv.fr

www.sports.gouv.fr

Paris, le 13 novembre 2013
N° 908

Le Gouvernement annonce des mesures d'accompagnement pour compenser la hausse de TVA sur les centres équestres

La France a été condamnée en mars 2012 par la Cour de Justice de l'Union européenne pour l'application d'un taux réduit de TVA aux prestations relatives aux équidés, notamment dans les centres équestres. Une mise en demeure lui a été adressée le 21 novembre 2012 et d'intenses discussions ont eu lieu au cours de l'année écoulée pour obtenir le maintien du taux réduit pour les centres équestres.

Ces négociations, menées au plus haut niveau, n'ont pas permis de mettre un terme au contentieux et la Commission européenne s'apprête à engager un recours en manquement sur manquement. Cette nouvelle condamnation entraînerait pour la France une lourde amende, de plusieurs dizaines de millions d'euros, complétée d'astreintes journalières en fonction du nombre de jours s'écoulant entre le jugement et la mise en conformité.

La France n'a donc pas d'autre choix que de se mettre en conformité en publiant sans délai le décret relevant le taux de TVA.

Pierre MOSCOVICI, ministre de l'Économie et des Finances, Stéphane Le FOLL, ministre de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt, Valérie FOURNEYRON, ministre des sports, de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative et Bernard CAZENEUVE, ministre délégué chargé du Budget, ont proposé aux représentants des centres équestres un plan d'accompagnement. Il a été présenté hier aux représentants de la filière et comporte les mesures suivantes :

1/ De manière à ne pas déstabiliser l'économie des centres équestres et à préserver l'emploi, les contrats conclus avant le 31 décembre 2013 continueront à bénéficier du taux réduit jusqu'à leur terme et au plus tard le 31 décembre 2014.

2/ Une aide aux centres équestres sera mise en place via un fonds « cheval », qui sera opérationnel dès le début de l'année 2014 et sera dirigé par les représentants de la filière.

Par ailleurs, la France défendra la possibilité d'appliquer un taux réduit aux activités des centres équestres dans le cadre de la révision de la directive TVA, avec la volonté d'aboutir à des résultats en 2014.

Contacts presse :

Cabinet de Pierre MOSCOVICI : 01 53 18 40 82

Cabinet de Stéphane LE FOLL : 01 49 55 59 74

Cabinet de Valérie FOURNEYRON : 01 40 45 94 47

Cabinet de Bernard CAZENEUVE : 01 53 18 43 08